

## **La réforme de la PAC (juin 2003)**

*La réforme de la PAC selon FISCHLER est une véritable révolution économique, passant d'une agriculture aux prix soutenus à un droit forfaitaire à recevoir une prime indépendamment de l'activité. Un texte de réforme qui conduirait à la disparition d'un grand nombre d'agriculteurs européens d'ici 10 ans*

### **Un projet de réforme illégitime**

En 1999, les accords de Berlin ont fixé les modalités d'une réforme de la PAC en 2000 ainsi qu'un budget pour la période 2000-2006. Le rendez vous à mi-parcours, prévu à l'agenda 2000, devait être une étape d'évaluation et de bilan des politiques menées à ce jour. Or, la Commission européenne est allée bien au delà de son mandat, puisqu'elle a proposé une réforme radicale de la PAC, qui contredit les décisions de nos gouvernements européens de stabiliser la politique agricole commune jusqu'en 2013.

### **Un texte inacceptable**

Concrètement, ce texte dans son contenu « brut » prévoyait :

- la fin des Organisations Communes de Marché (dérégulation et démantèlement des accords patiemment construits depuis 50 ans) ce qui entraîne inévitablement une spirale de baisse des prix à la production, notamment pour le lait,
- l'arrêts des soutiens économiques remplacés partiellement par des aides sociales, ce qui accentue la dépendance du revenu des exploitants aux aides directes,
- un découplage total des aides, c'est à dire que les aides octroyées ne sont plus conditionnées par l'acte de production, mais par rapport à une référence historique de primes, ce qui dénature le métier d'agriculteur et remet en cause le modèle agricole européen.

Ce projet, ce n'est pas nos valeurs, nous sommes fondamentalement attachés au modèle agricole européen qui s'appuie sur le renouvellement des générations, la valorisation de tous les territoires, l'excellence alimentaire, la diversité et l'ancrage au territoire de nos produits, l'esprit de libre entreprise et de responsabilité des agriculteurs et enfin, une solidarité entre les productions et les régions.

Ce modèle, nous en sommes persuadés, est le seul capable d'assurer de manière durable une agriculture multifonctionnelle, contribuant à la production de biens et de services, mais aussi à l'emploi, à la valorisation des territoires et à la production de biens publics (paysages, environnement, biodiversité).

### **Une forte réaction du monde agricole**

C'est pour ces raisons que la FDSEA, aussi bien sur le fond que sur la forme, s'est opposée à ce projet de réforme en l'état. Nous avons eu l'occasion de l'exprimer le 26 mai 2003 à Saint-Étienne, à l'une des 4 grandes manifestations organisées à l'appel de la FNSEA et des JA. Parmi les 7 000 agriculteurs du grand sud-est (plus de 30 000 au total en France), nous étions 80 hauts savoyards à dire « Oui à l'Europe, Non au projet FISCHLER ! ». Une mobilisation importante dans une période très peu propice à ce type de rassemblement.

### ***Les alternatives proposées par la FNSEA***

Au delà d'être catégoriquement opposé à ce projet de réforme, la FNSEA a établi des propositions autour de trois axes :

- Répondre aux attentes de la société en développant la traçabilité des produits, les productions sous signes officiels de qualité, l'agriculture raisonnée à travers les bonnes pratiques agricoles.... Depuis longtemps, les agriculteurs sont engagés dans ces démarches et le moment est venu de valoriser ces efforts par une signalétique plus visible et des prix rémunérateurs.
- Garantir aux agriculteurs un revenu stable, nécessaire au maintien d'une agriculture à la fois innovante et productive. Cet objectif ne sera atteint qu'avec un retour à une politique de prix (qui tient compte des coûts de production et qui maîtrise les charges d'exploitation) et avec une continuité dans les politiques agricoles qui ne doivent pas être chamboulées tous les trois ans, l'agriculteur, engagé dans les processus biologiques longs ayant besoin de temps pour bien accomplir son métier.
- Préserver une PAC à fondements économiques en maintenant une protection tarifaire efficace contre les concurrents qui ne sont pas soumis au mêmes standards de production que les producteurs européens (normes sanitaires, bien-être animal, coût de l'emploi).

### **L'accord final de Luxembourg**

Malgré la mobilisation du monde agricole et les contre-propositions du mouvement syndical, un accord est intervenu à Luxembourg le 26 juin 2003. Moins « destructeur » que le premier projet qui a fait descendre dans la rue des milliers de paysans, cet « accord de Luxembourg » prévoit :

- Pour percevoir les aides, l'agriculteur devra respecter des règles européennes sur le plan environnemental (***volet conditionnalité***)
- Un découplage partiel des aides et l'instauration de droits attachés à l'exploitant et calculés sur la moyenne des paiements de la période 2000-2002 (***volet découplage des aides***)
- Les états membres peuvent choisir une régionalisation du découplage avec des critères propres (***volet régionalisation***)
- Les aides environnementales seront augmentés au détriment des aides à la production (***volet développement rural***)

Source : FNSEA